



Paris, le 23 janvier 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous alerter sur la situation des M2 admissibles au concours exceptionnel 2014.

A la rentrée prochaine, les lauréats de ce concours exceptionnel devront bénéficier d'une formation pendant leur année de stagiaire. A ce jour, nous n'avons été destinataires d'aucun projet de textes concernant les dispositifs d'accueil et de formation des enseignants stagiaires, leurs conditions de rémunération ainsi que les conditions de validation et de titularisation. Tout comme nous l'exigeons pour les promotions précédentes, ils ont besoin du maintien d'une formation et d'un accompagnement à l'entrée dans le métier, qui passent par une décharge de temps de service. Nous demandons que leur situation soit clarifiée au plus vite et que leur soient proposés les compléments de formations nécessaires ainsi qu'une entrée protégée et progressive dans le métier.

De même, les épreuves orales du concours 2014 exceptionnel, initialement prévues en juin, ont été déplacées en mars, réduisant de plus de deux mois la préparation nécessaire à ces épreuves. De plus, les plans de formation ayant été conçus avant cette modification de dates, des étudiants se retrouveraient en stage massé pendant les dites épreuves. Cela va ajouter de nouvelles difficultés à leur année déjà bien trop dense. Nous vous demandons de donner des directives précises aux DASEN, afin de faciliter les autorisations d'absence, incluant le temps de déplacement, pour les étudiants admissibles se présentant aux épreuves orales du concours.

Ces premières mesures sont indispensables à l'ambition d'une formation initiale des enseignants de qualité. Car année après année, réforme après réforme, enseigner reste un métier qui s'apprend.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR